

de ferme, tous trois jeunes, honnêtes, de bonne réputation, et d'un visage point désagréable, elle les refusa avec une hauteur et une détermination par où Guillemette vit bien que la fille n'avait renoncé à aucune de ses idées saugrenues. Sa réputation de fille romanesque était si bien établie que personne ne se présenta plus pour la redemander.

Elle s'en irrita un peu en son particulier. Elle n'aurait pas été fâchée d'avoir refusé plusieurs douzaines de prétendants, avant de voir arriver ce prince des *Mille et une nuits*, à qui seul Célestine devait accorder son cœur.

Pendant Célestine eut vingt ans, puis vingt et un ans, et elle ne se mariait toujours point.

Guillemette, qui se sentait vieillir, se désolait de ne pas laisser au moins entre des mains honnêtes sa filleule qu'elle aimait tendrement pour ses bonnes qualités, et dont elle redoutait les défauts et la tête exaltée, quand elle serait une fois maîtresse de son sort.

Guillemette mourut le jour même où Célestine avait ses vingt-cinq ans.

Le testament de la vieille fille était bizarre.

— « Je lègue, disait-elle, à ma bien-aimée nièce et filleule Lardinet, la petite maison que nous habitons, avec le jardin y attaché, les deux brebis, les poules et tous mes linges et hardes, à la condition que pendant dix années, à partir de ma mort, elle ne pourra ni vendre, ni louer les dits maison et jardin. C'est un refuge dont je crains bien qu'avec sa pauvre tête elle n'ait besoin d'un moment à l'autre.

— « Je lègue et donne en outre à la dite Célestine une rente viagère de cent piastres incessible et insaisissable, à titre de pension alimentaire.

— « Enfin, quant au reste de ma fortune, mon pré du Moulin-Joli, mes cents piastres de rente perpétuelle et mes deux créances hypothécaires, je les lègue également à Célestine, mais à la condition qu'elle sera mariée dans deux ans, à dater du jour de ma mort, et qu'un an après son mariage, elle déclarera devant M. le curé, M. le maire et devant mon notaire, qu'elle est heureuse en ménage.

— « Faute de quoi, je déclare léguer les dits objets aux pauvres de la paroisse, à moins que Célestine s'étant mariée, elle n'ait un ou plusieurs enfants de son mariage, auquel cas j'entends qu'à ces enfants appartiennent en toute propriété le pré, la rente perpétuelle et les deux créances. »

Dans ces dispositions éclatait la sagesse de la vieille fille, en même temps qu'on y trouvait une certaine réminiscence de ses jeunes années, alors que, chez M. Bonin, son père elle entendait tout le jour le grimoire de ses affaires.

Célestine fut à la fois touchée de la générosité de sa marraine et un peu piquée de la forme et des conditions passablement blessantes du testament.

Malheureusement, ces conditions s'ébruitèrent. On sut que Célestine était riche; et quinze jours après la mort de Guillemette, déjà les époux se présentèrent en foule. Célestine, qui venait de coiffer sainte Catherine, et qui était d'ailleurs toute au chagrin d'avoir perdu sa tante, fit d'abord la sourde oreille à toutes les propositions.

Bientôt cependant la solitude commença de lui peser. Il était d'ailleurs dans les intentions de sa tante qu'elle

se mariât. Enfin, en ne se mariant pas, elle perdait le plus clair de sa fortune. Elle se mit donc à agiter sérieusement avec elle-même la question de son établissement.

L'âge qui s'avancait, le chagrin qui calme les imaginations vagabondes, la réflexion que la solitude amène avec elle, le souvenir des conseils de sa tante dont son testament même portait la trace, tout cela fut sur le point de convertir Célestine au bon sens, et de lui faire contracter un mariage raisonnable.

Il y avait dans le voisinage un brave garçon du nom de Mathurin, qui, après avoir passé plusieurs années dans une grande ville était revenu chez son père, marchand-ferrant de son état. Le père vieillissait et aurait voulu marier son fils. Celui-ci avait vu Célestine à l'église, il y avait plus d'un an, et l'avait rencontrée quelquefois se promenant sur la route avec sa tante. En qualité de voisin, il avait salué ces dames et leur avait parlé. Célestine lui plaisait infiniment, et il ne voulait entendre parler d'aucune autre femme, bien que la bonne réputation de Mathurin et de tous les siens, et le fonds bien achalandé de son père l'eussent fait désirer pour gendre par plus d'une riche fermière des environs.

Quand il y eut quelque temps que la tante Guillemette était morte, Mathurin qui jusque-là s'était tenu à l'écart par discrétion, chargea le curé de la paroisse de parler pour lui à Célestine.

Le curé, qui aimait beaucoup Célestine et Mathurin, parla comme un père à la jeune fille, l'assurant qu'elle ne pourrait jamais rencontrer aussi bien, sous le rapport de l'honnêteté, des sentiments délicats; qu'elle serait sûre, avec un semblable mari, de pouvoir, au bout de deux ans de mariage, et même de dix et de vingt, jurer, haut la main et devant l'univers entier, qu'elle était heureuse en ménage.

Célestine fut ébranlée. Elle avait été flattée des attentions de Mathurin. Elle trouvait que sous sa veste d'ouvrier, il avait l'air tout-à-fait comme il faut. Elle savait combien sa tante Guillemette eut désiré cette union. Et il lui semblait qu'en se rendant aux conseils de M. le Curé, elle acquitterait quelque chose de la dette immense de reconnaissance qu'elle avait contractée envers sa bienfaitrice.

L'orgueil, l'ambition, les idées romanesques vinrent se mettre à la traverse de ce bon mouvement.

Elle répondit à M. le curé quelques paroles évasives, et ne lui dit pas qu'elle avait un autre projet en tête.

Comme tous les oiseaux de carnage, depuis l'aigle jusqu'à l'ignoble corbeau, qui s'attroupent sur un champ de bataille, les chevaliers d'industrie et tous les paresseux qui aiment mieux extorquer une fortune toute faite que de travailler à faire la leur, sont bientôt assemblés autour d'une héritière.

Parmi ceux que l'aisance rondelette de Célestine avait attirés auprès d'elle, il y en avait un qui, dès le premier instant, avait percé à jour les petites vanités de mademoiselle Lardinet. Il agit en conséquence et cela lui suffit pour faire de rapides progrès dans le cœur de Célestine; — du moins, Célestine le croyait, — je crois moi, que c'était dans son imagination

(A continuer.)